



## MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GODMANCHESTER

### AVIS PUBLIC Adoption du règlement 519

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 2 décembre 2024 à 19h00, le conseil municipal de Godmanchester a adopté le règlement 519 modifiant le règlement 514 sur la régie interne des séances du conseil ;

Ce règlement entre en vigueur le 3 décembre 2024 ;

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement durant les heures de bureau, à l'hôtel de ville située au 2282 chemin Ridge.

DONNE À GODMANCHESTER, ce 3<sup>e</sup> jour de décembre deux mille vingt-quatre.

*Original Signé*

---

Jacinthe Murphy  
Directrice générale par intérim

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résident à Godmanchester, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil soit au bureau municipal, 2282, chemin Ridge, Godmanchester, et sur le site web de la Municipalité

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 3<sup>e</sup> jour de décembre deux mille vingt-quatre.

*Original Signé*

---

Jacinthe Murphy  
Directrice générale par intérim